

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 86 (1989)
Heft: 5

Artikel: Lutte intégrée contre les varroas : constitution de nouvelles colonies
Autor: Imdorf, Anton
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE DU LIEBEFELD

Lutte intégrée contre les varroas : constitution de nouvelles colonies

Anton Imdorf, section apicole, FAM, 3097 Liebefeld

A la fin du mois de mai ou au début du mois de juin, la récolte de printemps est terminée dans la plupart des régions de la Suisse. Les colonies fortes et viables se préparent à l'essaimage, qui est leur mode de multiplication naturelle. Pour éviter des pertes, l'apiculteur doit diviser ces colonies avant l'essaimage en constituant des nucléés ou des essaims artificiels (détails: voir *Journal suisse d'apiculture* 5/88, 179-185).

Plusieurs apiculteurs ont subi dernièrement de grandes pertes de colonies pour avoir mené une lutte inappropriée contre les varroas. La formation de nouvelles colonies est donc particulièrement importante dans ces régions.

En prélevant des abeilles dans une colonie-mère pour constituer une nouvelle colonie, on en extrait aussi une partie de la population de varroas. Associée à l'élimination du couvain de mâles, cette mesure permet de retarder légèrement le premier traitement à l'acide formique, qui peut ainsi être appliqué à une température plus favorable. Ces deux opérations réduisent considérablement le nombre de varroas.

Les nouvelles colonies doivent être placées, pendant quelque temps, à une distance d'au moins 2,5 km de la colonie-mère afin d'éviter que les abeilles y rentrent. A cause de la grande densité d'abeilles, il est difficile de trouver de nouveaux emplacements. Nous recommandons donc aux apiculteurs d'installer les colonies fraîchement constituées dans le rucher d'un collègue qui pratique également une lutte conséquente contre les varroas.

L'objection qu'à une certaine altitude la constitution de nouvelles colonies n'est que difficilement réalisable n'est pas justifiée. Il suffit de la retarder un peu selon les conditions de récolte et le développement des colonies.

Est-il nécessaire de combattre les varroas dans les nouvelles colonies?

On peut renoncer à traiter les nouvelles colonies juste après leur constitution, si la lutte intégrée contre les varroas est exécutée soigneusement dans le rucher en question. Par contre, d'après les expériences faites, il est indispensable d'appliquer de l'acide formique à la fin de l'été. Le nombre de traitements dépend du degré d'infestation et peut aller jusqu'à quatre au maximum.

Il en est tout autrement pour les essaims. Des essaims de provenance inconnue sont souvent fortement infestés. Il est recommandé de les traiter deux fois avec Folbex VA dans la caisse à essaim à un intervalle de 24 heures.

Formation d'essaims artificiels en introduisant les reines des colonies-mères

Si l'on veut constituer des essaims artificiels à la fin mai, il faut s'attaquer précocement à l'élevage des reines.

Une autre possibilité est de retirer la reine de la colonie-mère pour l'intégrer dans le nouvel essaim artificiel. Il faut cependant se demander si

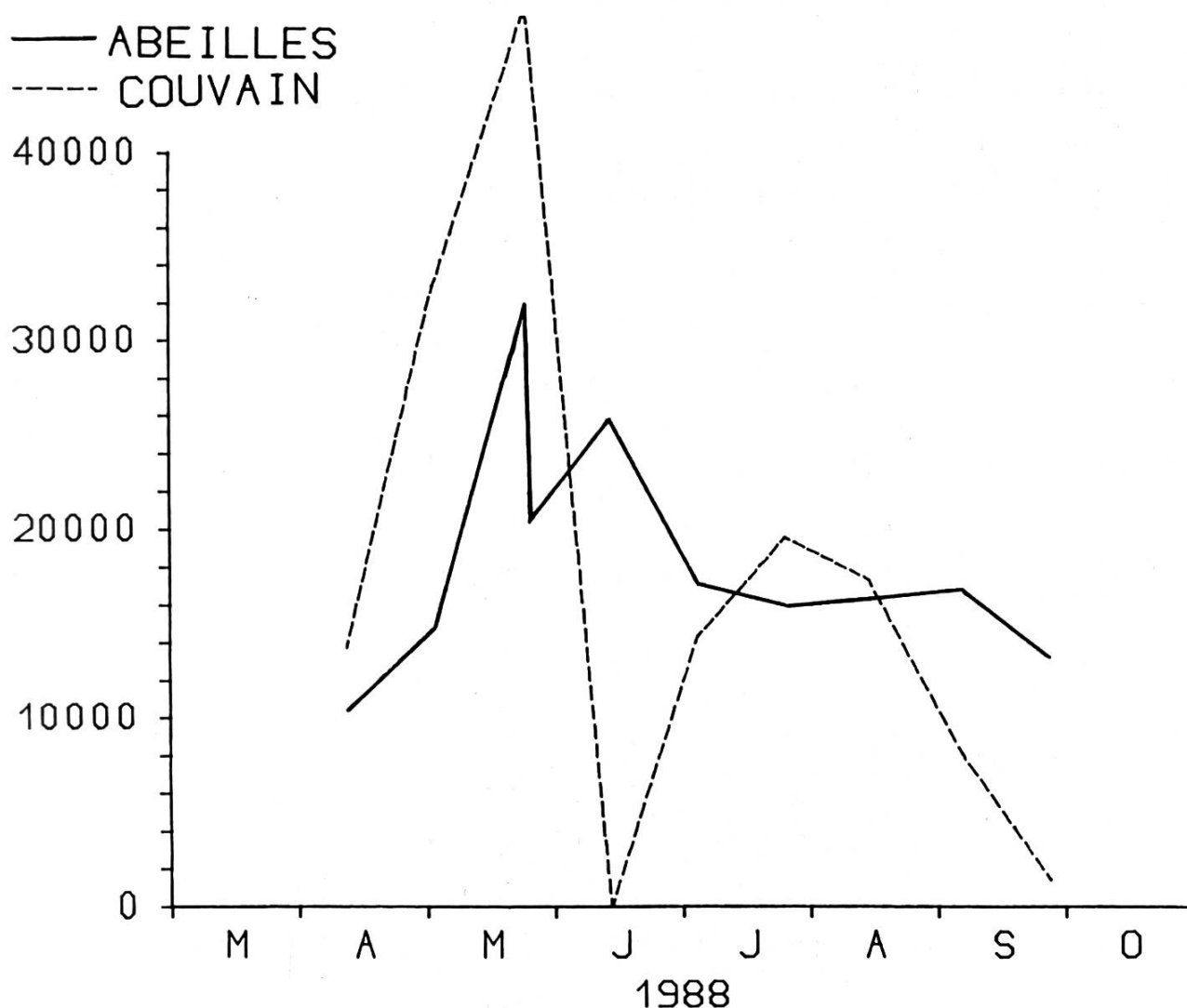


Fig. 1 : Colonies-mères : valeurs moyennes des nombres d'abeilles et de cellules de couvain observées d'avril à septembre (rucher de « Wohlei »). Prélèvement de l'essaim artificiel (environ 13 000 abeilles) et de la reine le 24 mai.

cette mesure n'empêche pas la colonie-mère d'atteindre à la mi-juillet un nombre d'abeilles suffisant pour profiter au mieux de la miellée.

En 1988, nous avons réalisé un essai à ce sujet dans dix colonies de deux de nos ruchers. Après le prélèvement des reines, les colonies-mères étaient obligées de les remplacer elles-mêmes. A la mi-juin, trois semaines après la formation des essaims artificiels, les colonies-mères se sont trouvées sans couvain (fig. 1).

Cette interruption de la production de couvain constituerait une méthode idéale pour freiner la multiplication des varroas, mais il faut aussi penser à la future récolte. Nous avons donc contrôlé le nombre d'abeilles des colonies d'essai.

A la mi-juillet, les colonies-mères d'un des ruchers comptaient encore 13 000 abeilles en moyenne; celles de l'autre environ 16 000. Pour tirer le

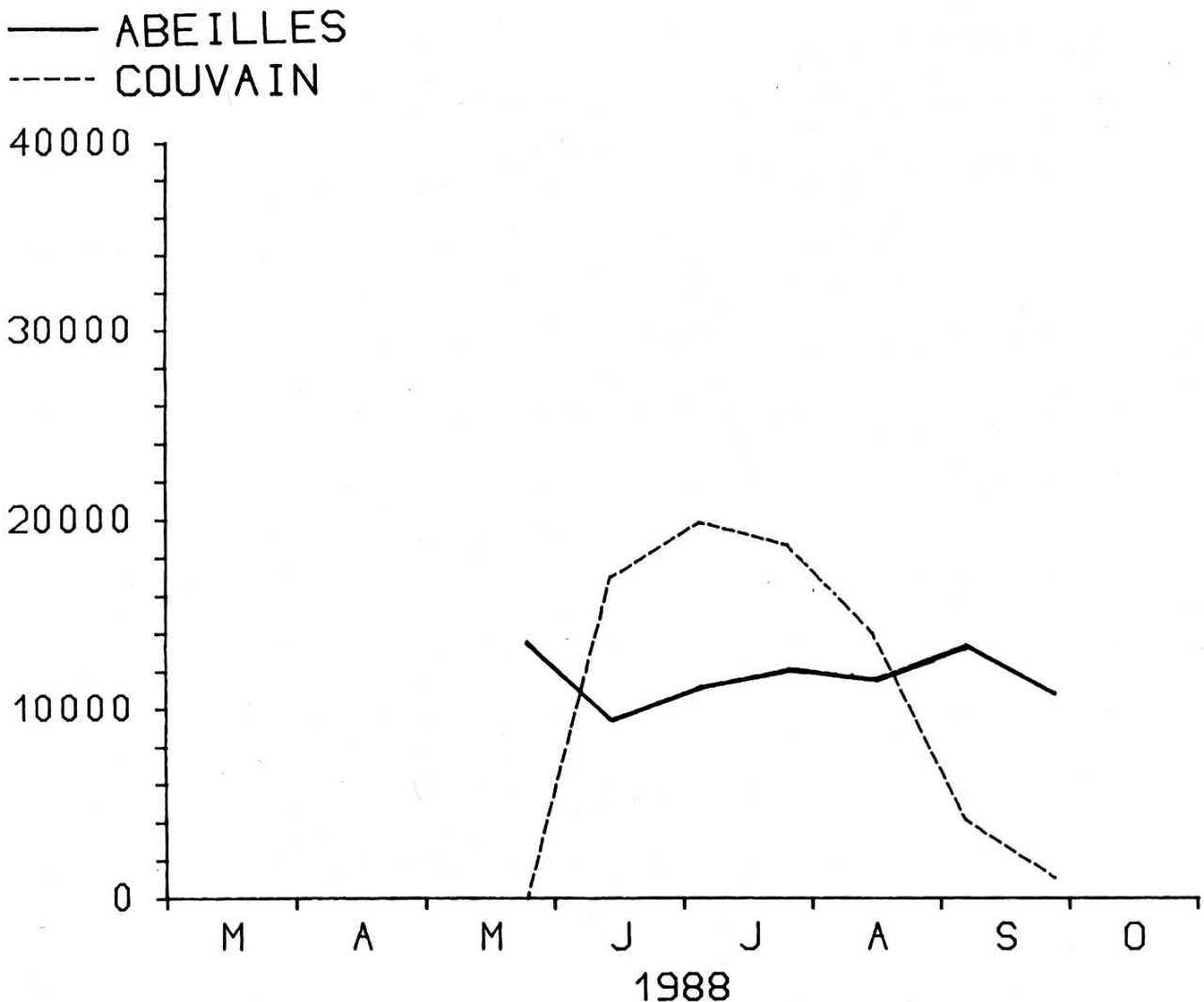


Fig. 2: Essaims artificiels: valeurs moyennes des nombres d'abeilles et de cellules de couvain observées à partir de la constitution des essaims jusqu'à la mise en hivernage (24 mai).

meilleur parti possible de la miellée, une colonie aurait cependant besoin de quelque 10 000 abeilles de plus.

Dans les essaims artificiels constitués à la fin du mois de mai, l'activité de ponte de la reine, qui avait commencé immédiatement après leur formation, influençait positivement le développement des nouvelles colonies (fig. 2). Pourvu d'une reine non fécondée, l'essaim artificiel (1,3 kg d'abeilles) aurait perdu à peu près 50 % des abeilles au cours des trois premières semaines. Dans l'un des ruchers d'essai, les essaims ont subi une perte moyenne de 25 % (fig. 2), alors que dans l'autre le nombre d'abeilles augmentait légèrement pendant la même période. Les essaims artificiels des deux ruchers comptaient en moyenne 12 000 abeilles à la mi-juillet et 11 000 abeilles à la fin du mois de septembre juste avant l'hivernage. Ils étaient donc aussi forts que leurs colonies-mères lors de la mise en hivernage.

Ce mode de formation de nouvelles colonies permet de réduire considérablement le nombre de varroas dans les colonies-mères. Par contre, les résultats montrent qu'à la mi-juillet, la force des colonies n'est pas suffisante pour une récolte optimale de la miellée.



Essaim rentrant à la colonie-mère. Normalement les essaims abandonnent définitivement leurs anciennes demeures. Il est donc avantageux de créer de nouvelles colonies avant l'essaimage naturel.